



Licenciement pour faute grave : diffusion du motif

Par Poupette78

Bonsoir,

Mon employeur a émis à mon encontre une mise à pied conservatoire, j'ai eu mon entretien préalable à un licenciement (pour faute grave).

Je n'ai toujours pas reçu ma lettre de licenciement. En revanche, je sais que mon employeur a prévenu tous les employés des motifs exacts de mon licenciement, et a également prévenu d'autres entreprises et commerces, les informant que je ne faisais plus parti de la société.

Mon employeur a-t'il le droit d'agir de la sorte ? Surtout que je n'ai toujours pas officiellement reçu de lettre me confirmant mon licenciement ! Et même une fois mon licenciement effectif, ne doit-il pas simplement attester que je ne fais plus partie de l'entreprise au lieu de colporter des propos qui ne me rendent pas justice et peuvent surtout m'empêcher de trouver rapidement un emploi ?

Merci d'avance !